DEL 22-16

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

30, Avenue Général LECLERC - Espace Saint-Germain Bâtiment ANTARES – BP 263 38217 VIENNE CEDEX Accusé de réception en préfecture 038-200077014-20220209-DEL22-16-19-CC Date de télétransmission : 31/03/2022 Date de réception préfecture : 31/03/2022

> Mairie de Vienne Hôtel de Ville 38217 VIENNE

CONVENTION

Entre:

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION, représentée par son Président en exercice (ou son représentant), dûment habilité à cet effet par délibération de son Conseil Communautaire du 25 janvier 2022,

et qui sera ci-après dénommée "COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION"

d'une part,

et:

Mairie de Vienne représenté(e) par son responsable légal, (Président de l'Association, Directeur de l'organisme) dûment habilité à signer la présente convention,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

<u>PREAMBULE</u>

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fixé les principes de la politique de la ville. Le contrat de ville de Vienne Condrieu Agglomération signé en juillet 2015 pour la période 2015-2020 a été prolongé jusqu'en 2022 par le protocole d'engagements réciproques et renforcés.

Il fixe des priorités ciblées, permettant de réduire les écarts de développement entre certains territoires et leur environnement. Il vise une meilleure intégration des territoires prioritaires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération. Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants de l'agglomération.

Les différents partenaires du contrat de ville 2015-2020 s'engagent dans le cadre de cette convention à en respecter les objectifs et les dispositions, et à le mettre en application.

ARTICLE PREMIER:

La Communauté d'Agglomération s'engage selon les conditions fixées par la présente convention, à verser un montant total de 65500 € au titre de sa participation 2022 au(x) action(s) décrite(s) en annexe et dont le contenu (objectifs, déroulement, public concerné, résultats attendus, budget prévisionnel, délais de réalisation...) est précisé sur les fiches projets déposées.

ARTICLE DEUXIEME:

Désignation du bénéficiaire

Le bénéficiaire de cette subvention est : **Mairie de Vienne -** Hôtel de Ville - 38217 VIENNE, représenté(e) par son Président (ou son représentant) en tant que responsable légal.

ARTICLE TROISIEME:

Modalités de versement de la subvention

Le versement s'effectuera au titre de l'exercice 2022 de la manière suivante et selon l'annexe ci-jointe :

- * Pour les actions dont le montant est inférieur ou égal à 4 500 €, la subvention sera versée en une fois à la signature de la convention, après réception d'un courrier de demande de versement du bénéficiaire.
- * Pour les actions dont le montant est supérieur à 4 500 €, le versement s'effectuera de la manière suivante :
 - Un acompte égal à 70% de la somme attribuée, à la signature de la convention, après réception d'un courrier de demande de versement du bénéficiaire,
 - Le solde égal à 30% de la somme sur présentation par le bénéficiaire de la fiche bilan complétée dans sa totalité pour être recevable et comprenant le compte de résultat de l'action. La fiche bilan devra être accompagnée des pièces justificatives des dépenses et d'un courrier de demande de versement du bénéficiaire. Cette fiche bilan peut être téléchargée sur le site Internet de Vienne Condrieu Agglomération.

ARTICLE QUATRIEME:

Délai de réalisation

L'action doit être <u>réalisée entre le 01 janvier et le 31 décembre 2022</u>. Si pour des raisons exceptionnelles, l'action ne peut être achevée dans ce délai, le porteur devra envoyer avant le 31 décembre 2022 un courrier demandant son report exceptionnel.

<u>ARTICLE CINQUIEME</u>:

L'attributaire de la subvention s'engage à mettre le logo de Vienne Condrieu Agglomération sur tous ses supports de communication et à respecter la charte graphique. Afin d'obtenir ces éléments, vous pouvez contacter le service Communication au 04.74.78.89.03 ou par mail : Itribouillier@vienne-condrieu-agglomeration.fr

ARTICLE SIXIEME:

Le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'utilisation de ces subventions à la Communauté d'Agglomération et à transmettre <u>le bilan</u> complété dans sa totalité pour être recevable et comprenant le compte de résultat de l'action accompagné des pièces justificatives des dépenses <u>au plus tard le 31 mars 2023</u>.

Par ailleurs, ce bilan devra répondre aux attentes figurant en annexe de la présente convention.

ARTICLE SEPTIEME:

Si les résultats de l'action sont insuffisants au regard des objectifs de l'action et de son budget prévisionnel, le financeur se réserve le droit de ne pas verser le solde de la subvention ou de demander son remboursement partiel ou intégral.

Le bénéficiaire sera particulièrement vigilant à évaluer l'action au regard des résultats particuliers attendus par l'Equipe projets et précisés en annexe.

Le bénéficiaire s'engage à reverser les sommes trop perçues, en cas d'une réalisation insuffisante des objectifs prévus.

ARTICLE HUITIEME:

Si pour des raisons de force majeure dûment justifiées, l'action se trouvait annulée, la présente convention serait résiliée de plein droit, sans indemnités, quinze jours après l'envoi à cet effet par l'Etablissement Public d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Le prestataire s'engage à reverser à la Communauté d'Agglomération les sommes indûment perçues non susceptibles d'être considérées comme correspondant à un « service fait ».

ARTICLE NEUVIEME:

En cas de contestation intervenue entre les parties du fait de la présente convention et des engagements pris par chacune des parties, le Tribunal Administratif de GRENOBLE sera compétent pour trancher le litige.

Fait à VIENNE, le

N 9 FEV. 2022

en trois exemplaires

LE PRESIDENT DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION.

(ou son représentant)

LE RESPONSABLE LEGAL DE

Mairie de Vienne (ou son représentant)

N"Action/Opérateur	Intitulé	Coût total	Financement Vienne Condrieu Agglomération	Attente Particulières	Chef de Projet référent
PCS-3-06	CSVG Jazzy Mômes donne de la voix	13750,00€	2200,00€	Actions mises en œuvre. Publics concernés (âge, nombre, répartition par quartier) Quelle participation des jeunes des quartiers politique de la ville? Quel impact pour les bénéficiaires? Pour les quartiers?	Cécile PICOT Chargée de mission Réussite Educative 047478783225 cpicot@vienne-condrieu- agglomeration.fr
PDEE-3-02	CSVG L'insertion professionnelle par la qualification et la formation	28150,00€	14000,00€	Nombre de permanences annuelles, nombre d'heures en présentiel et en visio, nombre de personnes différentes accueillies, réalisations avec les personnes	Alina ONGARELLO Chargée de mission Emploi/Insertion 0427878007 aongarello@vienne- condrieu-agglomeration.fr
PDEE-2-06	CSVG ASL et Groupe "ça se discute"	14750,00€	3300,00€	bilan quantitatif et qualitatif réalisé à partir du résultat statistique des fiches individuelles de suivi transmises au centre ressources illettrisme de l'Isère. Nombre d'heure de formation dispensé	Alina ONGARELLO Chargée de mission Emploi/Insertion 0427878007 aongarello@vienne- condrieu-agglomeration.fr
PCS-3-25	CSVG HOUR OF CODE coup de projecteur sur les metiers du numerique	7900,00€	1500,00€	Actions mises en œuvre. Publics concernés (âge, nombre, répartition par quartier) Quelle participation des habitants des quartiers politique de la ville? Quel impact pour les bénéficiaires? Pour les quartiers?	Cécile PICOT Chargée de mission Réussite Educative 047478783225 cpicot@vienne-condrieu- agglomeration.fr

Chef de Projet référent	Nellie MEUNIER Chargée de mission Santé 0427878005 nmeunier@vienne- condrieu-agglomeration.fr	Nellie MEUNIER Chargée de mission Santé 0427878005 nmeunier@vienne- condrieu-agglomeration.fr	Cécile PICOT Chargée de mission Réussite Educative 047478783225 cpicot@vienne-condrieu- agglomeration.fr	Cécile PICOT Chargée de mission Réussite Educative 047478783225 cpicot@vienne-condrieu- agglomeration.fr
Attente Particulières	Nombre et types d'actions réalisées avec le nombre de participants. Sexe et âges des participants. Bilan qualitatif	Nombre et types d'actions réalisées avec le nombre de participants QPV. Sexe et âges des participants. Bilan qualitatif	Actions mises en œuvre. Publics concernés (nombre, répartition par quartier). Quel impact pour les participants? Quel partenariat tissé?	Actions mises en œuvre. Publics concernés (âge, nombre, répartition par quartier) Quelle participation des habitants des quartiers politique de la ville? Quel impact pour les bénéficiaires? Pour les quartiers?
Financement Vienne Condrieu Agglomération	1000,00€	2000,00€	1500,00€	1500,00€
Coût total	5350,00€	9800,00€	12510,00€	3230,00€
Intitulé	CSVG Sourire dès le plus jeune âge, prenons soin des dents de lait	CSVG L'orientation, une clé pour sortir de chez soi	Je conte donc je suis	On joue à la bibliothèque
N°Action/Opérateur	PCS-4-06	PCS-1-04	PCS-3-11	PCS-3-17

Chef de Projet référent	Lila COMBE Chef de projet Habitat/Cadre de vie 0474783219 Icombe@vienne-condrieu- agglomération.fr	Nellie MEUNIER Chargée de mission Santé 0427878005 nmeunier@vienne- condrieu-agglomeration.fr	Alina ONGARELLO Chargée de mission Emploi/Insertion 0427878007 aongarello@vienne- condrieu-agglomeration.fr	Nellie MEUNIER Chargée de mission Santé 0427878005 nmeunier@vienne- condrieu-agglomeration.fr
Attente Particulières	Actions mises en œuvre, quels participants (nombre, quartier de résidence, sexe) Impact pour les bénéficiaires, les QPV.	Nombre et types d'actions réalisées avec le nombre de participants QPV. Sexe et âges des participants. Bilan qualitatif	Nombre de permanences annuelles, nombre d'heures en présentiel et en visio, nombre de personnes différentes accueillies, réalisations avec les personnes	Nombre et types d'actions réalisées avec le nombre de participants. Sexe et âges des participants. Bilan qualitatif
Financement Vienne Condrieu Agglomération	\$000,000€	5000,00€	10500,00€	2000,00€
Coût total	55200,00€	22921,69€	52546,65€	29764,06€
Intitulé	CREER ET SOUTENIR UN RESEAU DE JARDINS COLLECTIFS, SOLIDAIRES ET FAMILIAUX EXISTANTS SUR LA VILLE DE VIENNE	CSM Malissol, Pas à Pas	l'Espace cyber café: un tremplin vers l'insertion professionnelle des habitants de Malissol	La plateforme mobile sport-santé
N"Action/Opérateur	PCRU-5-03	PCS-1-13	PDEE-3-09	PCS-4-14

Chef de Projet référent	Alina ONGARELLO Chargée de mission Emploi/Insertion 0427878007 aongarello@vienne- condrieu-agglomeration.fr	Nellie MEUNIER Chargée de mission Santé 0427878005 nmeunier@vienne- condrieu-agglomeration.fr	Nellie MEUNIER Chargée de mission Santé 0427878005 nmeunier@vienne- condrieu-agglomeration.fr
Attente Particulières	bilan quantitatif et qualitatif réalisé à partir du résultat statistique des fiches individuelles de suivi transmises au centre ressources illettrisme de l'isère. Nombre d'heure de formation dispensé	Nombre et types d'actions réalisées avec le nombre de participants. Sexe et âges des participants. Bilan qualitatif	Nombre et types d'actions réalisées avec le nombre de participants. Sexe et âges des participants. Bilan qualitatif
Financement Vienne Condrieu Agglomération	2000,00€	5000,000€	1500,00€
Coût total	23250,00€	26050,00€	13250,00€
Intitulé	Ateliers Socio Linguistiques (ASL): une action de proximité pour favoriser l'intégration et l'insertion socioprofessionnelle	CSE Les déplacements doux : des habitants acteurs de leur santé.	CSI - On ressort pour faire du sport
N"Action/Opérateur	PDEE-2-14	PCS-4-15	PCS-4-16

Chef de Projet référent	Olivier CASANOVA Chef de projet Prévention de la délinquance 0469461484 ocasanova@vienne- condrieu-agglomeration.fr	Alina ONGARELLO Chargée de mission Emploi/Insertion 0427878007 aongarello@vienne- condrieu-agglomeration.fr	Cécile PICOT Chargée de mission Réussite Educative 047478783225 cpicot@vienne-condrieu- agglomeration.fr
Attente Particulières	"Nombre d'enfants et de jeunes sensibilisés dans le cadre du programmeNombre de participants aux ateliers en direction des parents et/ou adultesNombre de partenaires éducatifs mobilisés dans le cadre du projetNombre de personnes sensibilisés aux gestes qui sauvent / formées au PSC1Effet du projet sur le comportement des enfants et jeunes (diminution des rapports violents)Participation des publics au temps fortsAmélioration du climat social sur le quartier"	bilan quantitatif et qualitatif réalisé à partir du résultat statistique des fiches individuelles de suivi transmises au centre ressources illettrisme de l'Isère. Nombre d'heure de formation dispensé	Description de l'action mise en œuvre. Nombre d'enfants et de parents impliqués dans l'action. Implication du collège, de l'école, des participants. Impact sur la rentrée en 6ème (lien parents-collège, retour du 1er trimestre de l'année de 6ème)
Financement Vienne Condrieu Agglomération	2000,00€	1500,00€	2000,00€
Coût total	13470,00€	11850,00€	8550,00€
intitulé	CSI - Se (in)former pour s'entraider	CSI- Atelier Socio Linguistíques	CSI - Embrayer la 6ème en douceur, dédramatiser le passage au collège
N"Action/Opérateur	PCS-5-09	PDEE-2-16	PCS-3-24

Chef de Projet référent	Nellie MEUNIER Chargée de mission Santé 0427878005 nmeunier@vienne- condrieu-agglomeration.fr
Attente Particulières	Nombre et types d'actions réalisées avec le nombre de participants. Sexe et âges des participants. Bilan qualitatif
Financement Vienne Condrieu Agglomération	2000,00€
Coût total	5950,00€
Intitulé	CSI - Prévention des risques corporels, mentaux et physiologiques pour le public viellissant
N"Action/Opérateur	PCS-4-17